

SIDRA WASSERCHEMIE GmbH
49479 Ibbenbüren

Date d'émission 09.07.2020, Révision 09.07.2020

Version 11. Remplace la version: 10

Page 1 / 12

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Chlorure de fer (II), en solution

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Floculation- et précipitant l'agent

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société SIDRA WASSERCHEMIE GmbH
Zeppelinstraße 27
49479 Ibbenbüren / ALLEMAGNE
Téléphone (+49) 05459-54-0
Téléfax (+49) 05459-5454
Site internet www.sidra.de
E-mail info@sidra.de

Secteur informatif

Informations techniques info@sidra.de

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Acute Tox. 4: H302 Nocif en cas d'ingestion.
Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves.
Met. Corr. 1: H290 Peut être corrosif pour les métaux.
Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

DANGER

Contient:

Chlorure de fer (II)
Dichlorure de nickel

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau / savon.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

SIDRA WASSERCHEMIE GmbH
49479 Ibbenbüren

Date d'émission 09.07.2020, Révision 09.07.2020

Version 11. Remplace la version: 10

Page 2 / 12

2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques	Corrosif pour les métaux.
Dangers pour la santé	Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.
Dangers pour l'environnement	Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%.
Autres dangers	D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

Type de produits:

3.2 Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
20 - <= 35	Chlorure de fer (II) CAS: 7758-94-3, EINECS/ELINCS: 231-843-4, Reg-No.: 01-2119498060-41-XXXX GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Eye Dam. 1: H318 - Met. Corr. 1: H290
1 - < 10	Chlorure d'hydrogène CAS: 7647-01-0, EINECS/ELINCS: 231-595-7, EU-INDEX: 017-002-01-X, Reg-No.: 01-2119484862-27-XXXX GHS/CLP: Skin Corr. 1A: H314 - Eye Dam. 1: H318 - STOT SE 3: H335 - Met. Corr. 1: H290
0,01 - < 0,012	Dichlorure de nickel CAS: 7718-54-9, EINECS/ELINCS: 231-743-0, EU-INDEX: 028-011-00-6 GHS/CLP: Carc. 1A: H350 - Muta. 2: H341 - Repr. 1B: H360D - Acute Tox. 3: H301 H331 - STOT RE 1: H372 - Skin Irrit. 2: H315 - Resp. Sens. 1: H334 - Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.
Après ingestion	Assurer un traitement médical. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne faire vomir la personne contaminée par le produit que si elle est consciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants
Risque de lésions oculaires graves.
Réactions allergiques

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Produit non combustible. Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

SIDRA WASSERCHEMIE GmbH
49479 Ibbenbüren

Date d'émission 09.07.2020, Révision 09.07.2020

Version 11. Remplace la version: 10

Page 3 / 12

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
Acide chlorhydrique (HCl).

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection, vêtement de protection).
Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le produit.
Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant pour les acides).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.
Éliminer des petites quantités avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.
Éviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.
Le produit n'est pas combustible.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.
Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.
Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Prévoir un sol résistant aux acides.
Ne pas stocker avec des solutions alcaliques.
Ne pas stocker avec des métaux.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

SIDRA WASSERCHEMIE GmbH
49479 Ibbenbüren

Date d'émission 09.07.2020, Révision 09.07.2020

Version 11. Remplace la version: 10

Page 4 / 12

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
Chlorure d'hydrogène
CAS: 7647-01-0, EINECS/ELINCS: 231-595-7, EU-INDEX: 017-002-01-X, Reg-No.: 01-2119484862-27-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: FT(n°): 13
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 5 ppm, 7,6 mg/m ³

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

Substance / CE VALEURS LIMITES
Chlorure d'hydrogène
CAS: 7647-01-0, EINECS/ELINCS: 231-595-7, EU-INDEX: 017-002-01-X, Reg-No.: 01-2119484862-27-XXXX
8 heures: 5 ppm, 8 mg/m ³
Court terme (15 minutes): 10 ppm, 15 mg/m ³

DNEL

Substance
Chlorure d'hydrogène, CAS: 7647-01-0
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 8 mg/m ³ .
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme: 15 mg/m ³ .
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à court terme: 15 mg/m ³ .
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 8 mg/m ³ .
Chlorure de fer (II), CAS: 7758-94-3
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 0,2 mg/m ³ .
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 2,8 mg/kg bw/day.
Consommateurs, absorption orale, Effets locaux à court terme: 20 mg/kg bw/day.
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 0,28 mg/kg bw/day.
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 1,4 mg/kg bw/day.

PNEC

Substance
Chlorure d'hydrogène, CAS: 7647-01-0
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 0,036 mg/l.
Eau de mer, 0,036 mg/l.
Eau douce, 0,036 mg/l.
Chlorure de fer (II), CAS: 7758-94-3
sédiment (Eau de mer), 9,03 mg/kg.
sédiment (eau douce), 18,07 mg/kg.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 737 mg/L.
Eau de mer, 57 µg/L.
Eau douce, 114 µg/L.

SIDRA WASSERCHEMIE GmbH
49479 Ibbenbüren

Date d'émission 09.07.2020, Révision 09.07.2020

Version 11. Remplace la version: 10

Page 5 / 12

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.
Protection des yeux	Lunettes assurant une protection complète des yeux. (EN 166:2001) lunettes de protection (EN 166:2001)
Protection des mains	0,7mm Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3). Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.
Protection corporelle	Vêtement de protection résistant aux acides (EN 340)
Divers	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
Protection respiratoire	Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante, cartouche combinée E-P2 (DIN EN 14387)
Risques thermiques	Aucun
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	vert foncé
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	< 1
Valeur du pH [1%]	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d'éclair [°C]	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Non applicable
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/ml]	1,3 (20 °C / 68,0 °F)
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	Miscible
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Non applicable
Viscosité	20 mPa*s (20 °C)
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	Non applicable
Vitesse d'évaporation	Non applicable
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Auto-inflammation [°C]	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Non applicable

9.2 Autres informations

Aucun

SIDRA WASSERCHEMIE GmbH
49479 Ibbenbüren

Date d'émission 09.07.2020, Révision 09.07.2020

Version 11. Remplace la version: 10

Page 6 / 12

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des bases (lessives).

Réagit au contact des réducteurs.

Réagit au contact des métaux en dégageant de l'hydrogène.

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.

10.5 Matières incompatibles

Corrosif pour les métaux.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Chlorure d'hydrogène (HCl).

SIDRA WASSERCHEMIE GmbH
49479 Ibbenbüren

Date d'émission 09.07.2020, Révision 09.07.2020

Version 11. Remplace la version: 10

Page 7 / 12

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit
ATE-mix, inhalatoire (brouillard), > 5 mg/l 4h.
ATE-mix, dermique, > 2000 mg/kg.
ATE-mix, oral, 1400 - < 2000 mg/kg.
Substance
Dichlorure de nickel, CAS: 7718-54-9
LD50, oral, rat: 186 mg/kg (IUCLID).
Chlorure d'hydrogène, CAS: 7647-01-0
LC50, inhalatoire (brouillard), rat: 8,3 mg/l/30min.
LC50, inhalatoire (brouillard), rat: 45,6 mg/l/5min.
LC50, inhalatoire (gaz), rat: 4701 ppm/30min.
LC50, inhalatoire (gaz), rat: 40989 ppm/5min.
LC50, inhalatoire, lapin: 4,2 - 4,7 mg/l 1h.
Chlorure de fer (II), CAS: 7758-94-3
LD50, dermique, rat: > 2000 mg/kg bw.
LD50, oral, Rat (femelle): 500 mg/kg bw.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Risque de lésion oculaire grave. En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Pas de classification en raison des limites de concentration spécifiques aux substances.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée. En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis. La classification a été effectuée en raison de valeurs limites de concentration spécifiques aux substances.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Pas de classification en raison des limites de concentration spécifiques aux substances.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénèse	Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité sur la reproduction	Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénèse	Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques générales	Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

SIDRA WASSERCHEMIE GmbH
49479 Ibbenbüren

Date d'émission 09.07.2020, Révision 09.07.2020

Version 11. Remplace la version: 10

Page 8 / 12

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
Dichlorure de nickel, CAS: 7718-54-9
LC50, (96h), Brachidanio rerio: > 100 mg/l (IUCLID).
EC50, (48h), Daphnia magna: 6,68 mg/l (IUCLID).
EC50, (72h), Selenastrum capricornutum: 0,66 mg/l (IUCLID).
NOEC, (96h), Brachidanio rerio: 32 mg/l (IUCLID).
NOEC, (72h), Selenastrum capricornutum: 0,1 mg/l (IUCLID).
NOEC, (48h), Daphnia magna: 1,8 mg/l (IUCLID).
Chlorure d'hydrogène, CAS: 7647-01-0
LC50, poisson: 20,5 mg/l.

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Pas d'information disponible.
Comportement dans les stations d'épuration	Le produit est utilisé comme agent précipitant et floculant.
Biodégradabilité	Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non applicable

12.4 Mobilité dans le sol

Une substance qui s'écoule peut pénétrer dans le sol et entraîner des contaminations du sol et des nappes souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Aucun connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Éliminer comme déchet dangereux.
Consulter le fabricant pour le recyclage.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

160507*

Emballage non nettoyé

Les emballages contaminés doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150102
150110*

SIDRA WASSERCHEMIE GmbH
49479 Ibbenbüren

Date d'émission 09.07.2020, Révision 09.07.2020

Version 11. Remplace la version: 10


Page 9 / 12


SECTION 14: Informations relatives au transport


14.1 Numéro ONU


Transport routier vers ADR/RID	3264
Transport fluvial (ADN)	3264
Transport maritime selon IMDG	3264
Transport aérien selon IATA	3264

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID	Liquide inorganique corrosif, acide, nsa (Chlorure de fer (II), Acide chlorhydrique en solution)
- Code de classification	C1
- Etiquettes de danger	
- ADR LQ	5 I
- ADR 1.1.3.6 (8.6)	Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 3 (E)

Transport fluvial (ADN)	Liquide inorganique corrosif, acide, nsa (Chlorure de fer (II), Acide chlorhydrique en solution)
- Code de classification	C1
- Etiquettes de danger	

Transport maritime selon IMDG	Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Ferric (II) chloride, Hydrochloric acid, solution)
- EMS	F-A, S-B
- Etiquettes de danger	
- IMDG LQ	5 I

Transport aérien selon IATA	Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Ferric (II) chloride, Hydrochloric acid, solution)
- Etiquettes de danger	

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID	8
Transport fluvial (ADN)	8
Transport maritime selon IMDG	8
Transport aérien selon IATA	8

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	III
Transport fluvial (ADN)	III
Transport maritime selon IMDG	III
Transport aérien selon IATA	III

SIDRA WASSERCHEMIE GmbH
49479 Ibbenbüren

Date d'émission 09.07.2020, Révision 09.07.2020

Version 11. Remplace la version: 10

Page 10 / 12

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'information disponible.

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2015/830; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2019); IMDG-Code (2019, 39. Amdt.); IATA-DGR (2020)

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR): Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.

- **Observer les restrictions d'emploi** Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.
Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

- **VOC (2010/75/CE)** 0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 03)

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H301+H331 Toxique par ingestion ou par inhalation.
H360D Peut nuire au fœtus.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350 Peut provoquer le cancer.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

SIDRA WASSERCHEMIE GmbH

49479 Ibbenbüren

Date d'émission 09.07.2020, Révision 09.07.2020

Version 11. Remplace la version: 10

Page 11 / 12

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 ATE = acute toxicity estimate
 CAS = Chemical Abstracts Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging
 DMEL = Derived Minimum Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level
 EC50 = Median effective concentration
 ECB = European Chemicals Bureau
 EEC = European Economic Community
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 EL50 = Median effective loading
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
 EmS = Emergency Schedules
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 IATA = International Air Transport Association
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
 IC50 = Inhibition concentration, 50%
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
 LC50 = Lethal concentration, 50%
 LD50 = Median lethal dose
 LC0 = lethal concentration, 0%
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
 LL50 = Median lethal loading
 LQ = Limited Quantities
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
 NOEC = No Observed Effect Concentration
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
 STP = Sewage Treatment Plant
 TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
 VOC = Volatile Organic Compounds
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations**Méthode de classification**

Acute Tox. 4: H302 Nocif en cas d'ingestion. (Méthode de calcul)
 Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves. (Méthode de calcul)
 Met. Corr. 1: H290 Peut être corrosif pour les métaux. (Jugement d'experts)
 Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. (Méthode de calcul)

SIDRA WASSERCHEMIE GmbH
49479 Ibbenbüren

Date d'émission 09.07.2020, Révision 09.07.2020

Version 11. Remplace la version: 10

Page 12 / 12

Positions modifiées

SECTION 2 ajouté: Dichlorure de nickel
SECTION 3 ajouté: Dichlorure de nickel
SECTION 2 ajouté: P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
SECTION 2 supprimé: P280 Porter un équipement de protection des yeux / du visage.
SECTION 2 ajouté: P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau / savon.
SECTION 2 ajouté: Skin Sens. 1
SECTION 2 ajouté: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
SECTION 4 ajouté: Réactions allergiques
SECTION 4 supprimé: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
SECTION 4 ajouté: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
SECTION 7 ajouté: Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.
SECTION 11 ajouté: Peut provoquer une allergie cutanée.
SECTION 11 supprimé: En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
SECTION 11 ajouté: En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.
SECTION 11 ajouté: La classification a été effectuée en raison de valeurs limites de concentration spécifiques aux substances.
SECTION 11 supprimé: Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
SECTION 16 ajouté: Méthode de calcul

Copyright: Chemiebüro®

